

Forte mobilisation des acteurs de la filière bois Lundi 6 mars au lieu-dit LE BOIS DU CHAT à Tarnac (19)

**300 professionnels - Forestiers, récoltants, transformateurs - tous engagés
pour le respect du cadre réglementaire et de la nécessaire mission des récoltants**



Crédit photos



Franck Cordier Photographies



A télécharger ICI

<https://we.tl/t-RHJ6BPdCf>

En présence des représentants et d'élus du territoire parmi lesquels Pascal COSTE, Président du Conseil départemental de la Corrèze, Francis DUBOIS, Député de la Corrèze et Christophe PETIT, Maire de LESTARDS et Vice-Président du Conseil départemental de la Corrèze, près de 300 professionnels à l'appel de leur organisation de référence – FRANSYLVA et SEFSIL – ont souhaité porter la voix de toute une filière. Rappel des devoirs mais aussi des droits dans un cadre réglementaire strict imposé et respecté par les professionnels, nécessaire évolution des pratiques avec les instances compétentes et spécificités des sylvicultures, sans oublier la nature même de la forêt – appartenant à un propriétaire privé ou public - étaient notamment au programme de cette mobilisation inédite qui visait avant tout à soutenir les récoltants dans l'exercice de leur activité.

Dans le respect du cadre réglementaire du Code Forestier et de celui de l'Environnement, les propriétaires forestiers sont décisionnaires dans la gestion de leurs biens et la mise en œuvre des moyens nécessaires. Ce cadre réglementaire est composé, d'un document de gestion durable du propriétaire agréé par le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) et les autorités administratives compétentes, du SRGS (Schéma régional de gestion sylvicole) actualisé tous les six ans (actuellement en cours de révision) ainsi que de l'ensemble des dispositions du Code Forestier.

Les acteurs de la filière et en premier lieu les propriétaires forestiers dialoguent avec les instances réglementaires et participent à l'évolution du cadre. Un cadre utile pour anticiper les besoins ainsi que les risques de manière à être au rendez-vous des enjeux présents et à venir d'ordre économique, environnemental et sociétal, et surtout, un cadre

Les choix des propriétaires sont également contraints par les caractéristiques objectives d'un contexte naturel toujours diversifié tenant aux essences, au climat, au relief. . . « *Il est inconcevable que des entreprises missionnées pour mener des activités réglementées et légales soient entravées de la sorte. D'autant plus lorsqu'elles respectent le Plan Simple de Gestion du propriétaire, agréé par le CRPF comme c'est le cas de la société ici (ARGIL).* »

Julie MORLON DESTÈVE, Présidente du SEFSIL.

« *Faire obstruction à la récolte programmée, c'est contraindre des entreprises parfois fragilisées, faire pression sur des emplois locaux, et casser la chaîne de transformation du bois et de sa destination (bois construction, chimie verte, emballages biosourcés...). Des évolutions constantes du cadre réglementaire interviennent et d'autres sont certainement nécessaires, mais c'est bien en concertation avec les instances*

qui se discute non pas au niveau local mais bien au niveau national voire européen.

nationales et compétentes que cela peut et doit se faire.» Jean-Patrick PUYGRENIER, Président de FRANSYLVA Limousin.

La coupe régénérative est un des moyens de bonne gestion de la forêt. Une récolte de bois arrivée à maturité et décidée 10 à 15 ans auparavant **dans une réflexion globale, relève d'une logique à la fois économique et environnementale pour adapter les essences au changement climatique.**

Oui, il est donc nécessaire de couper et de vendre le bois pour permettre au propriétaire de replanter ou de financer une régénération naturelle ainsi que les dépenses liées à l'entretien correspondant !

Oui, l'utilité de ce bois destiné à la construction ou au bois de chauffe, est avérée et en demande croissante. Oui, c'est dans une démarche volontariste de s'approvisionner au niveau local, dans une logique de circuit-court et de responsabilité sociétale que s'engagent les acteurs de la filière.

« Les documents de gestion sont déposés, enregistrés et validés, et doivent être respectés, sans quoi une inaction de la main de l'homme – salubre, nous le redisons - mettrait en péril la pérennité de la forêt conçue notamment pour produire un matériau biosourcé incontournable et réclamé par les consommateurs.» Jean-Patrick PUYGRENIER, Président de FRANSYLVA Limousin.

L'ensemble des acteurs de la filière bénéficient du soutien des pouvoirs publics, des élus et des acteurs locaux, comme d'une très grande partie de la population. Des opérateurs qui agissent dans le respect du cadre réglementaire, conscients des impératifs économiques, sociaux et environnementaux de leur mission ; à l'instar d'une population consciente elle, des besoins croissants en bois et confiante dans l'engagement de ceux dont c'est souvent la passion, au-delà du métier.

« Nous le rappelons : 60 000 emplois sont induits par la filière régionale Forêt-Bois-Papier en Nouvelle-Aquitaine, et l'ensemble des métiers de la chaîne (récoltants et transformateurs) contribuent à garantir les services rendus par nos forêts : biodiversité, fixation du carbone, paysages, entre autres bénéfiques apportés par une saine gestion. Les pouvoirs publics, les collectivités l'ont bien compris et soutiennent la filière dans sa mission. Preuve en est : de nombreux élus et représentants sont présents à nos côtés.» Christian RIBES, Président de FIBOIS Nouvelle-Aquitaine.

Tous les acteurs de la filière sont amenés à recueillir les interrogations des plus sceptiques comme des novices en matière de gestion de la forêt. Tous ont un rôle pédagogique à déployer sur nos territoires pour expliquer le bienfondé de l'action ainsi que les bénéfices qui s'y attachent pour les populations, et de convaincre de l'intervention salubre des sylviculteurs et récoltants.

A propos de FRANSYLVA en Limousin

Représente au niveau national et européen les propriétaires forestiers auprès des pouvoirs publics, partenaires de la filière forêt-bois et organismes non gouvernementaux impliqués dans la filière forestière au niveau local, régional et avec le soutien de la Fédération des Forestiers Privés de France. Défend les propriétaires forestiers et la gestion durable des forêts. Fransylva participe aux différentes commissions locales pour défendre les intérêts des propriétaires. **Le syndicat défend la diversité des sylvicultures françaises dans le respect d'une gestion durable et responsable des forêts.** Informe les propriétaires forestiers, leur apporte conseil, orientation et une aide individuelle de proximité. Il donne accès aux informations techniques, économiques et juridiques de la filière forêt-bois. <https://www.fransylva.fr/fransylva-en-France.html>

A propos du SEFSIL

SYNDICAT DES EXPLOITANTS FORESTIERS SCIEURS ET INDUSTRIELS DU LIMOUSIN

A PROPOS DE FIBOIS Nouvelle-Aquitaine

Sa mission : fédérer tous les acteurs de la filière Forêt Bois Papier dans un lieu de dialogue ouvert et au service d'une vision d'avenir commune et ambitieuse, et ce, dans le cadre des principes qu'elle s'est fixée : l'union, le respect de la pluralité de ses territoires, le maintien de la proximité avec ses réseaux, la prise en compte des besoins de la Filière et des attentes sociétales, le dynamisme tourné vers l'avenir. 5 implantations territoriales : Bordeaux (33), Niort (79), Pau (64), Périgueux (24), Tulle (19), 11 permanents au service de la Filière, un réseau de près de 400 adhérents. FIBOIS Nouvelle-Aquitaine est membre de FIBOIS France. www.fibois-na.fr

Contact Presse Mobilisation du 06/03 : agence CTer&co
oseiter@cter-co.com 06 18 37 06 12 – Odile SEITER